

Le 25 juin 2024

PAR COURRIEL

**François Ramsay**

Vice-président – Affaires corporatives,  
juridiques et réglementaires et chef de la  
gouvernance (par intérim)  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demandes d'accès à l'information DAI-2024-0308 et DAI-2024-0313**

Bonjour,

La présente est en réponse à vos demandes reçues le 3 juin et le 7 juin 2024.

La première demande (3 juin) visait à obtenir :

*« les sommes attribuées (en dollars) en primes spéciales d'embauche (et/ou montant compensatoire et/ou allocation temporaire et/ou toute autre rémunération équivalente) à chacune des personnes suivantes :*

*Michael Sabia  
Maxime Aucoin  
Graham Fox  
Domenica Maciocia  
Jeanne Olivier*

*J'aimerais également savoir quand ces sommes ont été versées (ou seront versées) à chacune des personnes ci-dessus. »*

(Transcription intégrale)

La deuxième demande (7 juin) visait à obtenir les mêmes informations pour les personnes suivantes :

- *Michel Charron*
- *Dominic Roy*
- *Claudine Bouchard*
- *Mathieu Johnson*
- *Joël Thibert*
- *France Wong*
- *Dave Rhéaume*

En réponse à votre demande, nous vous informons que des indemnités de transition ont été versées à **Maxime Aucoin, Jeanne Olivier, Joël Thibert et France Wong.**

- Une somme de 25 870 \$ a été versée à **Maxime Aucoin** en mars 2024. De plus, un montant compensatoire de 625 000 \$ lui sera versé le 4 juillet 2024 s'il est toujours à l'emploi d'Hydro-Québec à cette date. Cette somme est équivalente à la portion du boni de l'année 2023 non payée par son employeur précédent, la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui avait été établi en fonction de ses responsabilités et de son rendement. Il s'agit d'une pratique courante dans l'industrie.
- Une somme de 26 400 \$ a été versée à **Jeanne Olivier** à son embauche en août 2023. Cette dernière recevra un deuxième versement du même montant à une date qui n'a pas encore été déterminée (d'ici février 2025), si elle est toujours à l'emploi d'Hydro-Québec à cette date.
- Une somme de 25 000 \$ a été versée à **Joël Thibert** à son embauche en juin 2024. Un deuxième versement du même montant lui sera versé en juin 2025, soit 12 mois suivant son embauche, s'il est toujours à l'emploi d'Hydro-Québec à cette date.
- Une somme de 25 000 \$ a été versée à **France Wong** à son embauche en juin 2024. Un deuxième versement du même montant lui sera versé en juin 2025, soit 12 mois suivant son embauche, si elle est toujours à l'emploi d'Hydro-Québec à cette date.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.